



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun Départemental
Service des Ressources Humaines**

**A R R Ê T É
M O D I F I C A T I F**
**Fixant la composition du comité technique
de la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir**

Le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et de l'État, notamment son article 15 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT28/SG/BRH/2018-06/01 du 06 juin 2018 relatif au comité technique de la direction départementale des territoires d'Eure-et-Loir ;

VU les résultats de la consultation générale organisée le 6 décembre 2018 ;

VU l'arrêté fixant la composition du comité technique de la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir du 10 juillet 2020.

A R R Ê T É

ARTICLE 1 :

Les agents dont les noms suivent sont nommés représentants de l'administration au comité technique de la direction départementale des territoires d'Eure-et-Loir :

- *Guillaume BARRON*, Directeur Départemental, président ;
- *Edouard BRODHAG*, Directeur Départemental Adjoint à compter du 22 mars 2021 ;

ARTICLE 2 :

Les agents dont les noms suivent sont désignés représentants des personnels au comité technique de la direction départementale des territoires d'Eure-et-Loir, après consultation des organisations syndicales concernées :

En qualité de membres titulaires	En qualité de membres suppléants
<i>Rachid RAHMOUNI</i> UNSA FP	<i>Magali MAILLART</i> UNSA FP
<i>Marie-Pierre DAVID</i> UNSA FP	<i>Nathalie ALENDA</i> UNSA FP
<i>Sandrine FOURCHER-MICHELIN</i> FO	<i>Samia JARRY</i> FO
<i>Simon BERGUE</i> FO	<i>Pascale FORTIN</i> FO
<i>Thierry MOCOJNI</i> CFDT FP	<i>Jean-Luc TENIN</i> CFDT FP

ARTICLE 3 :

L'arrêté du 10 juillet 2020 ayant le même objet que le présent arrêté, est abrogé.

Fait à Chartres, le

10 MARS 2021

Le Directeur Départemental des Territoires



Guillaume BARRON